

# Tableau de bord SDAGE<sup>2010-2015</sup>

district Meuse

DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU



eau  
2015 RHIN ET MEUSE

**Edition 2013**

Document validé par le  
Comité de bassin Rhin-Meuse  
du 29 novembre 2013

Directive 2000/60/CE du Parlement  
et du Conseil du 23 octobre 2000  
établissant un cadre pour une politique  
communautaire dans le cadre de l'eau.





édition 2013

**TABLEAU DE BORD**  
**SDAGE** 2010-2015

---

DISTRICT MEUSE

# AVANT-PROPOS



## ~ LES SDAGE DU BASSIN RHIN-MEUSE

Les SDAGE du bassin Rhin-Meuse ont été adoptés le 27 novembre 2009 par le Comité de bassin et approuvés par le Préfet coordonnateur de bassin.

Ces documents de planification fixent pour une période de six ans et pour chaque district hydrographique « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L212-1 du Code de l'environnement).

## ~ LES TABLEAUX DE BORD DES SDAGE

Le bassin Rhin-Meuse est composé de deux districts hydrographiques distincts :

- le district Meuse et Sambre ;
- le district Rhin.

Afin de suivre la mise en œuvre des SDAGE du bassin Rhin-Meuse, deux tableaux de bord sont élaborés. Le premier est spécifiquement consacré au district Meuse et Sambre et le second concerne le district Rhin.

Les objectifs de ces deux tableaux de bord sont d'évaluer :

- la prise en compte des orientations fondamentales et des dispositions des SDAGE (chapitre 3, tome 4 du SDAGE 2010-2015 Rhin-Meuse) ;
- le degré d'atteinte de certains objectifs des SDAGE (chapitre 2, tomes 2 et 3 des SDAGE 2010-2015 Rhin-Meuse).

## ~ LES INDICATEURS DE SUIVI DU SDAGE – DISTRICT MEUSE

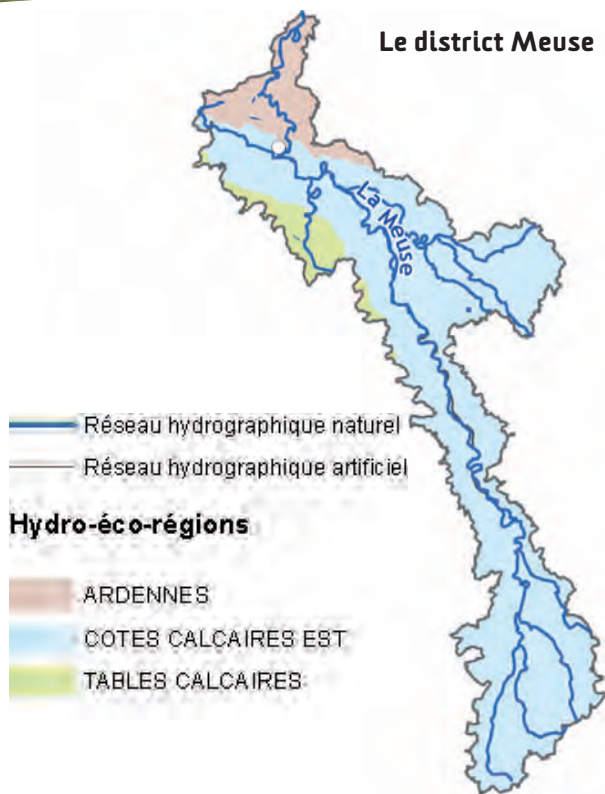
Les tableaux de bord sont constitués de fiches synthétiques présentant les indicateurs nationaux de suivi des SDAGE, les indicateurs de suivi des SDAGE spécifiques au district Meuse, leurs objectifs respectifs, leurs évolutions entre **les années de référence 2010 et 2013\***.

A chaque groupe d'indicateurs sont rattachés plusieurs indicateurs déclinant de façon plus précise la thématique faisant l'objet d'un suivi.

\*c'est-à-dire pour les données disponibles et validées respectivement en 2010 et 2013. Les années de production des données utilisées peuvent ainsi varier d'un indicateur à l'autre. Ces dernières seront précisées systématiquement lors de la présentation de chaque indicateur.



## Le district Meuse



## ~ LES INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU DISTRICT MEUSE

Les indicateurs de suivi des SDAGE spécifiques au bassin Rhin-Meuse ont été définis par le Comité de bassin (Document d'accompagnement du SDAGE n°5, tome 15 des SDAGE Rhin-Meuse).

## ~ LES INDICATEURS NATIONAUX

Les indicateurs nationaux de suivi des SDAGE sont définis par l'arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Ils sont communs à l'ensemble des six bassins nationaux.

### A NOTER

Les indicateurs NO2, NO5, NO6, et N10 sont toujours en cours de définition au niveau national. Par conséquent, ils ne seront pas présentés sous la forme de fiche synthétique dans le présent tableau de bord mais néanmoins, mentionnés pour mémoire, en annexe B, intitulée « Tableau de synthèse des indicateurs ».

La justification de l'absence ou du report de calcul des indicateurs cités est apportée en annexe A.

### A NOTER

Les indicateurs RM01 et RM13 ne seront calculés qu'en 2015 à l'issue du premier plan de gestion. Par conséquent, ces indicateurs ne seront pas présentés sous la forme de fiche synthétique dans le présent tableau de bord mais néanmoins, mentionnés pour mémoire, en annexe B, intitulée « Tableau de synthèse des indicateurs ».

La justification de l'absence ou du report de calcul des indicateurs cités est apportée en annexe A.





# SOMMAIRE

## ~ ÉTAT & OBJECTIFS

**N01** Évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans les SDAGE **P.10**

## ~ EAU & POLLUTION

**N07** Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines **P.14**

**RM03** Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, SP et SDP, substances de l'état écologique, PCB) **P.16**

**RM04** Tendances d'évolution des nitrates et phytopharmaceutiques par masse d'eau souterraine ou par sous-secteur **P.18**

## ~ EAU & RARETÉ

**N03** Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux **P.20**

**N04** Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité **P.22**

## ~ EAU, NATURE ET BIODIVERSITÉ

**N08** Accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs **P.24**

**RM08** Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement **P.26**

## ~ EAU ET GOUVERNANCE

**N09** Développement des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats de rivière **P.28**  
**P.30**

**N11** Récupération des coûts par secteur économique **P.32**

**RM12** Évolution du prix de l'eau

# GUIDE DE LECTURE

## Thème du SDAGE

Six thèmes du SDAGE structurent l'organisation du document.

## Code et type de l'indicateur



indicateur national

indicateur de bassin

## Titre de l'indicateur

## Présentation de l'indicateur

Cette rubrique définit le ou les indicateurs concernés et précise leurs objectifs.

Pour les indicateurs disposant d'objectifs de résultats fixés par le SDAGE, une rubrique supplémentaire intitulée « Objectifs visés par le SDAGE » est intégrée dans la fiche.

## Rappel des orientations et dispositions du SDAGE

Les orientations et dispositions fondamentales du SDAGE qui concernent l'indicateur sont précisées dans cette rubrique.

## Lien avec le contrat d'objectifs de l'agence de l'eau 2013-2018

Le contrat d'objectifs de l'agence de l'eau 2013-2018 est un document cadre fixant les objectifs opérationnels de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions sur la période 2013-2018. Il fixe des objectifs pour chacun de ces indicateurs. Lorsqu'il existe, le lien entre l'indicateur SDAGE et l'objectif du contrat est souligné.

EAU & POLLUTION



Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les indicateurs concernent le pourcentage d'agglomérations d'assainissement du district Rhin conformes à la Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de leur taille (Equivalents-habitants, EH). La conformité porte à la fois sur le traitement et la collecte des eaux résiduaires.

L'année référence pour ces indicateurs est l'année 2011. Les données ont été extraites de la base de données ROSEAU.

#### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateur 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- l'orientation T2-O1 : Réduire les pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux ;
- l'orientation T2-O3 : Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration.

### ~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 a classé la totalité du bassin Rhin-Meuse en zone sensible à l'eutrophisation. Ces zones faisant partie des zones protégées, ce sont donc les objectifs décrits dans l'article 4-1c de la DCE qui s'appliquent. Les États membres « assurent le respect de toutes les normes et de tous les objectifs au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive, sauf disposition contraire dans la législation communautaire sur la base de laquelle les différentes zones protégées ont été établies ».

### ~ LIEN(S) VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

#### Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

# EAU & POLLUTION

## La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement conforme en équipement et en performance

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Les taux de conformité aux exigences européennes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines, détaillées dans la Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (91/271/CEE) sont élevés. Les efforts restent cependant à poursuivre pour atteindre des taux de conformité de 100%.

La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement sont conformes en traitement.

Les non-conformités en traitement des agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) sont dues à des non-conformités en équipement et/ou en performance. A deux exceptions près, toutes les agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) du bassin non-conformes en équipement ont un contrat en cours avec l'Agence de l'eau.

Seules 3 agglomérations de plus de 10 000 EH sont déclarées non-conformes en collecte et travaillent, en association avec l'Agence de l'eau et les services de police de l'eau, à la mise en conformité de leurs réseaux de collecte mais ces travaux sont lourds financièrement et engagent sur plusieurs années.

#### Q Pour en savoir plus

La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines est un outil réglementaire clef pour la réduction des pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux.



**NB :** Les indicateurs N07-1 et N07-4 relatifs au suivi de la conformité en traitement et collecte des eaux résiduaires des agglomérations de taille inférieure ou égale à 2 000 EH n'ont pas été examinés en 2010, et seulement partiellement en 2013. Les deux indicateurs ne sont donc pas présentés dans la présente fiche indicateur mais sont mentionnés en annexe B.

P.15

### Evolution des indicateurs

Les indicateurs disposant d'un objectif chiffré sont présentés sous la forme de curseur d'avancement.

#### Evolution stricte de la valeur de l'indicateur

- ↗ augmentation
- stabilité
- ↘ diminution

#### Fiabilité de la tendance d'évolution

- ↗ tendance significative à la dégradation
- ↗ tendance significative à l'amélioration
- ↗ tendance non significative (soumise à des incertitudes importantes ou nécessitant une confirmation à plus long terme)

### Pour en savoir plus

Cet encart apporte les éléments de contexte ou de résultats nécessaires à la bonne interprétation de l'évolution de l'indicateur.

Valeur actualisée de l'indicateur (T1) calculée en 2013

Valeur de référence de l'indicateur (T0) calculée en 2010

Valeur de l'objectif fixé par le SDAGE ou tout autre texte à portée réglementaire





# Évaluation de l'état des eaux et atteinte des objectifs définis dans le SDAGE

## EAUX DE SURFACE

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

#### **Indicateur N01-1 : Etat/potentiel écologique des masses d'eau de surface**

L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état / le potentiel écologique des masses d'eau de surface afin de pouvoir le comparer aux objectifs de (très) bon état / bon potentiel écologique requis par la DCE.

#### **Années de référence**

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de qualité biologique et physico-chimique des années 2006 et 2007.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de qualité biologique et physico-chimique des années 2010 et 2011.

#### **Indicateur N01-2 : Etat chimique des masses d'eau de surface**

L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état chimique des masses d'eau de surface afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état chimique requis par la DCE.

#### **Années de référence**

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2007.
- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2011.

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées.

L'état et les objectifs des masses d'eau du district Meuse sont détaillés dans le chapitre 2 du SDAGE (tome 2).

### ~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

**N01-1** : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 80% des masses d'eau de surface du district Meuse soient en bon état/potentiel écologique en 2015. Cet objectif traduit ainsi un niveau d'ambition plus élevé que celui fixé au niveau national dans la loi n°2009-967 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

**N01-2** : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 84% des masses d'eau de surface du district Meuse soient en bon état chimique en 2015.

### ~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

#### **Objectif C-2 / Indicateur C-2.1**

Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

## Etat écologique : des améliorations constatées sur les rivières suivies depuis 2006 ; un état dégradé observé sur les rivières nouvellement surveillées



### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

#### Indicateur N01-1

L'évolution négative de l'indicateur entre 2010 et 2013 (-20%) traduisant un nombre plus important de masses d'eau «cours d'eau» et «canaux» altérées, s'explique principalement par le renforcement du dispositif de surveillance «cours d'eau» et «canaux» (+36%\*) qui révèle aujourd'hui plus d'altérations sur les masses d'eau qui n'étaient pas surveillées auparavant.

En 2013, les éléments de qualité biologique et les nutriments sont les principales causes de l'altération de l'état écologique sur les 67% de masses d'eau cours d'eau et canaux qui n'atteignent pas le bon état écologique.

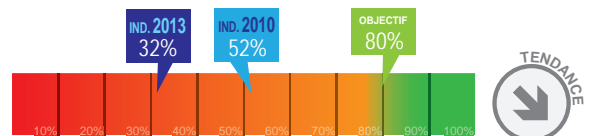
Néanmoins, sur les masses d'eau «cours d'eau» déjà surveillées en 2010 de réelles améliorations de l'état écologique sont observées pour la biologie (+7%) et les paramètres généraux de physico-chimie des eaux (+18%).

\*cette valeur correspond à l'augmentation du nombre de masses d'eau suivis par au moins un indicateur biologique.

#### Indicateur N01-2

L'évolution négative de l'état chimique des eaux de surface (-36%) est principalement expliquée par une révision de la méthode d'évaluation de cet état (abstention de diagnostic en cas d'absence de données mesurées en 2013).

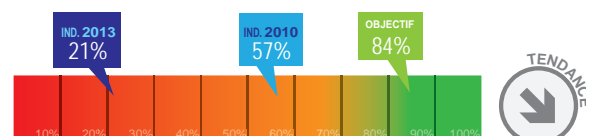
En 2013, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le mercure sont les substances majoritairement en cause de la dégradation de l'état chimique (altération respective de 27 et 23 masses d'eau de surface).



N01-1 / Evolution de l'état écologique des masses d'eau de surface du district Meuse (pourcentage cumulé du bon et très bon état écologique)



Source : AERM



N01-2 / Evolution de l'état chimique des masses d'eau de surface du district Meuse (pourcentage de bon état chimique)



Source : AERM

**Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le mercure, principaux responsables de la dégradation de l'état chimique**



## EAUX SOUTERRAINES

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

#### Indicateur N01-3 : Etat chimique des masses d'eau souterraine

L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état chimique des masses d'eau souterraine afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état chimique requis par la DCE.

#### Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2000 à 2005 (pour les stations disposant d'un historique de surveillance) et 2007 (pour les stations sans historique de surveillance).

- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2007 à 2011.

#### Indicateur N01-4 : Etat quantitatif des masses d'eau souterraine

Pour le bassin Rhin-Meuse, l'état quantitatif des masses d'eau souterraine est établi à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles par masse d'eau. L'objectif de cet indicateur est de connaître l'état quantitatif des masses d'eau souterraine afin de pouvoir le comparer aux objectifs de bon état quantitatif requis par la DCE.

#### Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été établi par masse d'eau à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles en 2010.

- Indicateur 2013 : l'indicateur a été établi par masse d'eau à dire d'experts en utilisant toutes les données disponibles en 2013.

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées.

L'état et les objectifs des masses d'eau du district Meuse sont détaillés dans le chapitre 2 du SDAGE (tome 2).

### ~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

**N01-3** : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 64 % des masses d'eau souterraine soient en bon état chimique en 2015.

**N01-4** : L'objectif fixé dans le SDAGE est que 100% des masses d'eau souterraine soient en bon état quantitatif en 2015.



## Eaux souterraines : des efforts à poursuivre pour assurer l'objectif de non dégradation

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

#### Indicateur N01-3

La valeur de l'indicateur reste inchangée, néanmoins, une masse d'eau passe en bon état chimique (les alluvions de la Meuse, de la Chiers, et de la Bar) et une masse d'eau passe en mauvais état (les argiles du Lias des Ardennes).

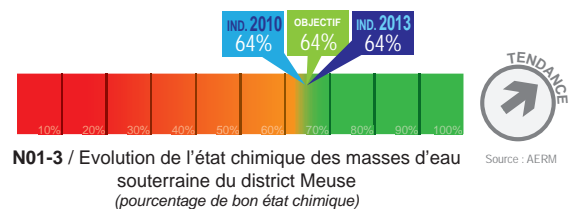
L'amélioration de l'état de la masse d'eau alluviale s'explique par une diminution des teneurs de phytosanitaires (liée en partie à un bon renouvellement de cette masse d'eau).

Concernant la masse d'eau de type imperméable localement aquifère, le déclassement de son état chimique s'explique par la prise en compte d'un secteur dégradé par les nitrates.

#### Indicateur N01-4

Depuis 2010, l'ensemble des masses d'eau souterraine du district Meuse sont en bon état quantitatif.

Ce bon résultat s'explique d'une part, du fait des bonnes capacités de recharge des aquifères calcaires plus ou moins karstiques présents sur le district, et d'autre part, du fait d'une pression de prélèvement qui n'augmente pas de façon significative lors des périodes d'étiage (notamment du fait de l'absence d'usage des eaux souterraines pour l'irrigation et la production d'énergie).





# Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les **indicateurs** concernent le pourcentage d'agglomérations d'assainissement du district Meuse conformes à la Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en fonction de leur taille (Equivalents-habitants, EH). La conformité porte à la fois sur le traitement et la collecte des eaux résiduaires. Les données ont été extraites de la base de données ROSEAU.

### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- **l'orientation T2-01** : Réduire les pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux ;
- **l'orientation T2-03** : Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration.

## ~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 a classé la totalité du bassin Rhin-Meuse en zone sensible à l'eutrophisation. Ces zones faisant partie des zones protégées, ce sont donc les objectifs décrits dans l'article 4-1c de la DCE qui s'appliquent. Les États membres « assurent le respect de toutes les normes et de tous les objectifs au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive, sauf disposition contraire dans la législation communautaire sur la base de laquelle les différentes zones protégées ont été établies ».

## ~ LIEN(S) VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

### **Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A**

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions.

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

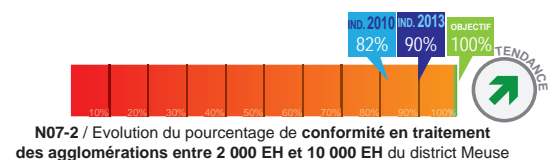
## La quasi-totalité des agglomérations d'assainissement conforme en équipement et en performance

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Les taux de conformité aux exigences européennes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines, détaillées dans la Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (91/271/CEE) sont élevés. Les efforts restent cependant à poursuivre pour atteindre des taux de conformité de 100%.

#### Q Pour en savoir plus

La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines est un outil réglementaire clef pour la réduction des pollutions responsables de la non atteinte du bon état des eaux.



Source : AERM  
EH : Equivalent-Habitant

**NB :** Les indicateurs N07-1 et N07-4 relatifs au suivi de la conformité en traitement et collecte des eaux résiduaires des agglomérations de taille inférieure ou égale à 2000 EH n'ont pas été examinés en 2010; et seulement partiellement en 2013 (uniquement la conformité en traitement). Ces deux indicateurs ne sont donc pas présentés dans la présente fiche indicateur mais sont mentionnés en annexe B.



## Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, substances prioritaires et substances dangereuses prioritaires, substances de l'état écologique, PCB)

---

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'objectif de ces indicateurs est de fournir en sortie du territoire du bassin Rhin-Meuse, une information sur la concentration d'une sélection de substances définies comme pertinentes vis-à-vis des enjeux importants appréciés au regard des problématiques identifiées dans le cadre des travaux des commissions internationales.

Les paramètres mesurés pour le district Meuse sont la somme des concentrations des PCB indicateurs (PCB 28, 52, 101, 138, 153, 180), les concentrations en azote total, en Diuron, en Cadmium, en Cuivre, en glyphosate, et en AMPA.

#### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données des années 2009 et 2010, issues du Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse (SIERM).
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données des années 2011 et 2012, issues du Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse (SIERM).

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- **l'orientation T2-01** : Réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux ;
  - **l'orientation T2-02** : Connaître et réduire les émissions de substances toxiques.
-

## Des actions à entreprendre suite à l'amélioration des connaissances



### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Concernant la somme des PCB indicateurs, il est constaté une augmentation significative des concentrations à partir de septembre 2011 sans que celle-ci soit, a priori, liée avec des conditions hydrologiques ayant favorisé le relargage des sédiments. Les valeurs observées restent néanmoins relativement modérées.

	Indicateur 2010	Indicateur 2013	Tendance évolution indicateur 2010-2013
Azote total (mg/l)*	4,4	4,4	→
Diuron (µg/l)**	0,014	0,006	→
Cadmium (µg/l)***	<1	0,133	→
Cuivre (µg/l)***	0,95	1,042	↗
Glyphosate	0,07	0,04	↘
AMPA	0,183	0,211	↗
Somme des PCB indicateurs (µg/l)**	3,238	19,67	↗

Source : AERM

#### RM03 / Meuse en sortie de territoire

Evolution des concentrations d'une sélection de substances aux points frontière du district Meuse

\* Percentile 90 des 24 derniers mois (selon l'arrêté du 25 janvier 2010)

\*\* Moyenne des 24 derniers mois sur eau brute

(selon l'arrêté du 25 janvier 2010 pour les PCB indicateurs)

\*\*\* Moyenne des 24 derniers mois sur eau filtrée (selon l'arrêté du 25 janvier 2010)





## Tendances d'évolution des nitrates par masse d'eau souterraine

---

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'objectif de cet indicateur est de rendre compte de l'évolution de la qualité des masses d'eau souterraine et en particulier toute augmentation significative, sur les plans statistique et environnemental, de la concentration d'un paramètre dans les eaux souterraines, pour lequel une inversion de tendance est considérée comme nécessaire pour respecter les objectifs de bon état des masses d'eau souterraine.

Dans l'état actuel des connaissances, seul le paramètre nitrates est considéré, selon la méthodologie décrite dans l'état des lieux 2013.

L'année 2013 sera considérée comme l'année de référence pour le calcul de l'indicateur en 2015.

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T2-O4.2.1** : Développer la mise en œuvre de pratiques permettant de réduire la pollution des eaux par les nitrates et les produits phytopharmaceutiques, notamment en réduisant les apports, et prévoir des actions spécifiques dans les secteurs où une tendance à la hausse significative et durable au sens de la DCE est constatée.

---

## Nitrates : un dépassement potentiel du seuil de risques sur la majeure partie du bassin Rhin-Meuse

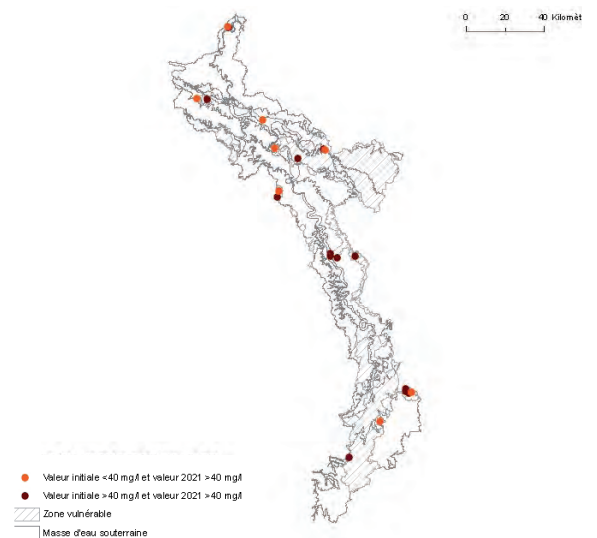
### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

La carte ci-dessous présente les points où les nitrates montrent une tendance à la hausse. Si celle-ci se poursuit, elle risquerait d'engendrer un dépassement du seuil de risque de 40 mg/l en 2021.

Le nombre de points à tendance à la hausse significative et durable par masse d'eau est le suivant :

- masse d'eau n° FRB1G009 Calcaires du Dogger des côtes de Meuse ardennaises : 4 points ;
- masse d'eau n° FRB1G011 Calcaires du Dogger du plateau de Haye : 6 points ;
- masse d'eau n° FRB1G013 Calcaires oxfordiens : 6 points ;
- masse d'eau n° FRB1G015 Alluvions de la Meuse, de la Chiers, et de la Bar : 3 points ;
- masse d'eau n° FRB1G020 Argiles du Lias des Ardennes : 2 points.

Ces points sont majoritairement situés sur des secteurs déjà identifiés comme dégradés et appartenant à une zone vulnérable au titre de la directive « nitrates », comme par exemple les buttes témoins de la masse d'eau N°FRCG011 : Calcaires du Dogger du plateau de Haye.



Sources : BRGM/ADES/AERM

**RM04 / Les points montrant une tendance à la hausse pour le paramètre nitrates sur le district Meuse**

### Q Pour en savoir plus

Malgré la présence de points présentant une tendance à la hausse pour le paramètre Nitrates, aucune masse d'eau du district Meuse ne remplit les critères de tendance à la hausse significative et durable définis au niveau national c'est-à-dire :

- une tendance à la hausse significative et durable au seuil de confiance 5% à la masse d'eau ;
- et plus de 20% de la surface dépassant le seuil de risque de 40 mg/l à l'horizon 2021.



# Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux

---

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

L'objectif de ces indicateurs est d'identifier les situations où le débit du cours d'eau atteint un seuil critique pouvant induire une limitation des usages des ressources en eau.

Deux points nodaux sont répartis sur le cours d'eau de la Meuse : Saint-Mihiel et Chooz.

A chacun de ces points est associé un débit de crise (DCR). Il correspond au débit en dessous duquel seuls les besoins en alimentation en eau potable (AEP) et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Les indicateurs consistent à comptabiliser :

- le pourcentage des points nodaux de chaque district pour lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année ;
- le nombre de jours de dépassement du débit de crise (DCR) par point nodal.

### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2012.

## ~ OBJECTIFS VISÉS PAR LE SDAGE

L'ambition du SDAGE est de maintenir les débits de cours d'eau supérieurs au débit de crise afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers de l'eau tout en maintenant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.

---

## Pas d'enjeu majeur sur les débits des cours d'eau du district Meuse

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

La tendance stable et positive de l'indicateur s'explique par les conditions hydrologiques satisfaisantes rencontrées au cours de l'année 2012. Aucun problème de débit n'a été révélé dans les cours d'eau du district Meuse depuis 2010.



Objectif/orientation	Ind. 2010	Ind. 2013	Evolution
QMA>DOE	0%	0%	→

Source : Délégation de bassin Rhin-Meuse

**N03-1** / Pourcentage de points nodaux sur lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année

QMA : débit moyen annuel / DOE : débit d'objectif d'étiage

**NB** : l'indicateur N03-2 qui correspond au nombre de jour de dépassement du débit de crise (DCR) par point nodal, dépend directement de l'indicateur N03-1 ; aussi, il n'est pas présenté dans la présente fiche mais consigné en annexe B.

### DÉBIT DE CRISE (DCR) POUR LES STATIONS DU DISTRICT MEUSE

Cours d'eau	Stations (n°dpt)	Débit de crise en m <sup>3</sup>
Meuse	Saint-Mihiel (55)	1,2
Meuse	Chooz (08)	14

Source : Délégation de bassin Rhin-Meuse

### 🔍 Pour en savoir plus

Les débits de crises (DCR) sont définis pour chaque station de suivi hydrologique des cours d'eau sélectionnés du district Meuse. Le tableau ci-contre en fournit le détail.



EAU & RARETÉ

# Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activités

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Ces indicateurs concernent :

- les volumes prélevés dans les eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, canaux, réservoirs) ;
  - les volumes prélevés dans les eaux souterraines ;
- et leur répartition par secteur d'activités : alimentation en eau potable (AEP), production d'électricité, industrie, irrigation.

Leur calcul repose sur les volumes retenus pour l'établissement des assiettes de redevances de prélèvements perçues par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ils ont pour finalité de suivre les résultats des politiques d'économie d'eau auprès des différentes catégories d'usagers.

### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2009.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2011.

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation du SDAGE concernée est **l'orientation T4-O1.4** : Sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau par les différentes catégories d'usagers, tant pour les eaux de surface que souterraines, tout en respectant les impératifs liés à la qualité sanitaire des eaux.

## ~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

### Objectif C-3/Indicateur C-3.1

S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau

### Objectif P-5/Indicateur P-5.1

Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

## Une tendance à la baisse des prélèvements

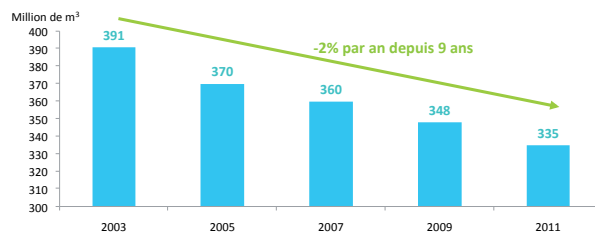
### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Une diminution générale des prélèvements en eau souterraine et en eau de surface est constatée.

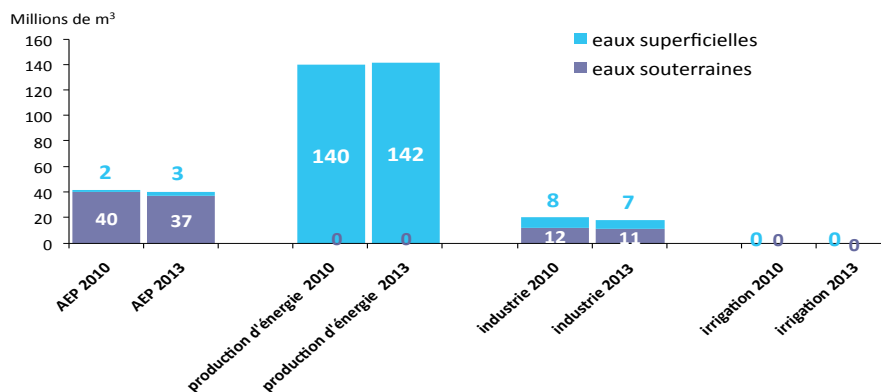
**92,5% de l'eau potable provient d'eau souterraine.** Cette ressource, qui permet la production d'une eau de qualité avec peu de traitement est aussi celle utilisée majoritairement par l'industrie. Les prélèvements en eau de surface sont consacrés essentiellement à la production d'énergie électrique.



ÉVOLUTION DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE ENTRE 2003 ET 2011



Source : AERM



NO4 / Evolution des volumes d'eau prélevés par secteur d'activité dans le district Meuse

Source : AERM

### Q Pour en savoir plus

Conséquence des efforts réalisés pour limiter les consommations et le gaspillage d'eau, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont continuellement diminué au cours de la dernière décennie et cette diminution est confirmée si l'on compare les années 2009 et 2011.



# Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Pour le district Meuse, les indicateurs relatifs à la continuité écologique sont les suivants :

**Pour la montaison :**

- le linéaire franchissable pour les grands salmonidés sur la Meuse depuis la mer ;
- le linéaire franchissable par les saumons sur la Meuse et ses affluents depuis la frontière jusqu'à la confluence avec la Semoy (Semoy comprise) ;

**Pour la dévalaison :**

- le linéaire franchissable sans mortalité pour les poissons migrateurs sur la Meuse jusqu'à la mer ;
- le linéaire franchissable par les saumons sur la Meuse et ses affluents jusqu'à la frontière.

**Années de référence**

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été renseignés sur la base de la situation observée en 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été renseignés sur la base de la situation observée en 2013.

Ces indicateurs ont pour finalité de mettre en évidence le gain en linéaire accessible pour les espèces migratrices piscicoles suite à des actions menées sur des ouvrages (arasement, aménagement de dispositifs de franchissement).

Les distances associées aux indicateurs sont calculées à la montaison jusqu'au premier obstacle non-équipé d'ouvrage de franchissement.

Pour la dévalaison, la limite est fixée au premier ouvrage hydroélectrique non-équipé de turbine ou de prise d'eau ichtyo-compatible et qui génère donc des mortalités pour les poissons dévalant.

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les orientations fondamentales du SDAGE concernées sont :

- **l'orientation T3-03.2.2** : Adopter toutes les mesures nécessaires concernant les ouvrages transversaux pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
- **l'orientation T3-03.2.2.1** : Adopter toutes les mesures nécessaires lors de la construction et/ou la reconstruction d'ouvrages, la création et le renouvellement d'autorisations ou de concessions pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
- **l'orientation T3.03.2.2.2** : Pour la gestion des ouvrages existants, adopter les mesures nécessaires s'agissant de la continuité longitudinale des cours d'eau.

## ~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

**Objectif P-2/Indicateurs P-2.1 B et P-2.1 C**

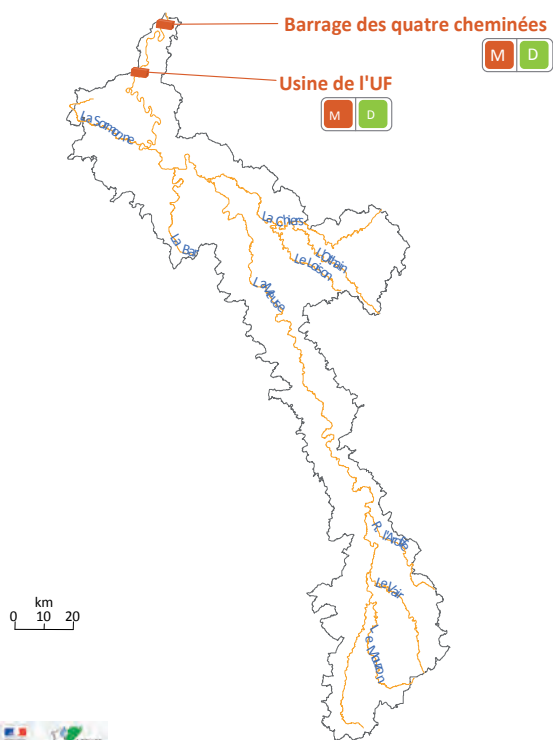
Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

## De faibles linéaires de cours d'eau sont accessibles pour les poissons migrateurs, y compris au-delà de la frontière

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Pour le district Meuse, les linéaires de cours d'eau accessibles pour les poissons migrateurs (montaison et dévalaison) sont faibles. Ceci est lié au fait que peu d'ouvrages sont actuellement équipés de dispositifs de franchissement, y compris au-delà de la frontière. La situation n'a pas évolué depuis 2011.



2012 © : Bd CARTHAGE - Sources : ONEMA DIR EST

**NB** : Les valeurs des indicateurs sont présentés en annexe B.

- Premier obstacle infranchissable
- Hydrographie
- M** Montaison ↑
- D** Dévalaison ↓
- Ouvrage franchissable
- Ouvrage infranchissable



### 🔍 Pour en savoir plus

Ces indicateurs révèlent «les points noirs» bloquant les migrations des poissons (montaison et/ou dévalaison). Cependant, la répartition des espèces migratrices ne dépend pas uniquement de leur présence. En effet,

- en fonction des conditions hydrologiques en période de migration, certains grands salmonidés peuvent franchir ces obstacles avec retard ; le cumul de ces retards pouvant aboutir à l'échec de leur reproduction ;
- l'anguille, grâce à ses capacités à ramper peut franchir de nombreux obstacles à la montaison mais avec des difficultés ce qui génère des retards dans sa migration.





EAU, NATURE & BIODIVERSITÉ

# Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Les zones humides constituent des éléments centraux de l'équilibre hydrologique des bassins versants tant au niveau de la qualité (auto-épuration, filtration, etc.) qu'en ce qui concerne la quantité (régulation des crues, soutien des étiages). Il est donc primordial que leur protection soit fondée sur la préservation de la biodiversité et sur le maintien de leurs fonctionnalités et si nécessaire sur leur restauration.

Les indicateurs retenus ont pour objectif de suivre l'évolution des actions engagées en faveur des zones humides sur le district. Il s'agit des superficies ayant fait l'objet d'une action de protection, de restauration ou d'études.

Elles sont issues de la base de données «Interventions» de l'Agence de l'eau.

### Les indicateurs sont :

- la superficie de zones humides étudiées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau ;
- la superficie de zones humides restaurées avec l'aide de l'Agence de l'eau ;
- la superficie de zones humides protégées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau.

### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données de l'année 2012.

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

Les principales orientations fondamentales du SDAGE concernées sont les suivantes :

- l'orientation T3-07 : Préserver les zones humides ;
- l'orientation T3-07.3 : Bien connaître les zones humides ;
- l'orientation T3-07.4 : Stopper la dégradation et la disparition des zones humides ;
- l'orientation T3-07.5 : Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides.

## ~ LIEN VERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

### Objectif P-2/ Indicateur P-2.2

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides.

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

## Les zones humides : une dynamique à conforter en faveur de la protection et de la restauration

Dans le district Meuse, la superficie des zones humides étudiées a considérablement augmenté entre 2010 et 2012 (multipliée par 3).

Les surfaces de zones humides protégées bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau ont connu une hausse importante. Néanmoins, cette tendance se révèle peu significative au vu des surfaces concernées (20 hectares).



Evolution de la superficie des zones humides	Indicateur 2010	Indicateur 2013	Tendance évolution 2010-2013
RM08-1 : étudiées	846	24 000	↗
RM08-2 : restaurées	1	0	↘
RM08-3 : protégées	11	20	↗

**RM08** /Evolution des superficies de zones humides ou de milieux remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités

Source : AERM

### 🔍 Pour en savoir plus

A l'échelle du bassin Rhin-Meuse, en 2012, plus de 400 hectares de zones humides ont été préservées ou restaurées grâce au soutien financier de l'agence de l'eau. Ce résultat place le bassin Rhin-Meuse en bonne position parmi les autres bassins hydrographiques français.



## Développement des SAGE et des contrats de rivière

---

### ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Ces indicateurs ont pour finalité de suivre l'état d'avancement des différents SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et des différents contrats de rivière du bassin Rhin-Meuse. Ils prennent en considération, leur nombre, leur état d'avancement (émergence, en cours d'instruction, élaboration, approuvé par arrêté préfectoral) et leur superficie.

#### Années de référence

- Indicateurs 2010 : les indicateurs (état d'avancement et surface) ont été produits sur la base de la situation observée en 2010.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs (état d'avancement et surface) ont été produits sur la base de la situation observée en 2012.

### ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.2** :  
Encourager les initiatives de gestion participative de l'eau.

### ~ LIEN(S) AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU 2013-2018

#### Objectif G-1/Indicateur G-1.2 A

Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale

Pour plus d'information, reportez-vous au document disponible sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

---

## Des SAGE circonscrits aux zones à conflits d'usage

### ~ SAGE

**2 SAGE** (Grès du Trias inférieur et bassin ferrifère) sont dénombrés dans le district Meuse. Leurs territoires s'étendent sur les deux districts.

**20%** de la surface du district Meuse est couverte par un territoire SAGE.

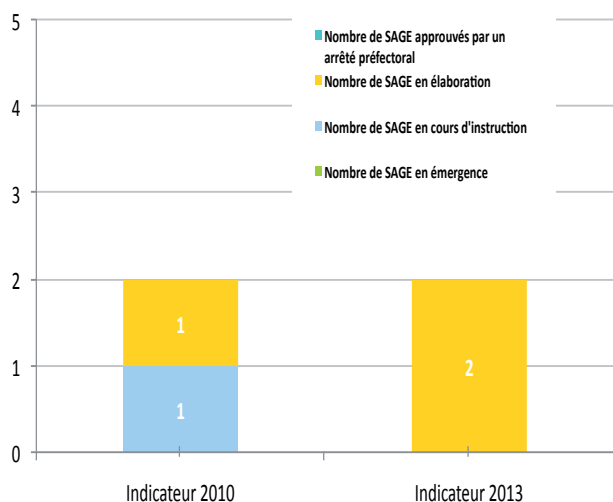
### ~ CONTRAT DE RIVIERE

**3** contrats de rivière sont achevés sur le district Meuse.

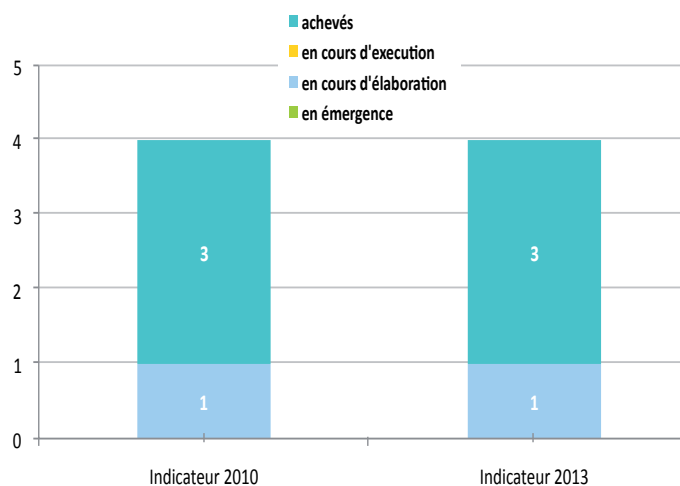


### Q Pour en savoir plus

Le nombre de SAGE du bassin Rhin-Meuse (11) est plutôt en retrait par rapport au niveau national qui compte 180 SAGE engagés (situation de juillet 2013). Au niveau du bassin, peu de situations locales nécessitent de gérer des conflits d'usage. Ceci peut sans doute expliquer que les SAGE soient moins développés dans le bassin Rhin-Meuse que dans les autres bassins.



**N09-1** / Nombre et état d'avancement des SAGE dans le district Meuse Source : AERM



**N09-2** / Nombre et état d'avancement des contrats de rivière dans le district Meuse Source : AERM



---

## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

La récupération des coûts consiste à examiner dans quelle mesure les paiements des usagers des services de l'eau couvrent les dépenses inhérentes à ces services. Les indicateurs concernent le taux de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau (services d'eau et d'assainissement, agriculture, industrie).

Leur objectif est de rendre compte du niveau de prise en charge des coûts associés à l'utilisation de l'eau pour les différents services.

### Années de référence

- Indicateur 2010 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données 2002 à 2006, relatives au 8<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Indicateurs 2013 : les indicateurs ont été calculés sur la base des données relatives au 9<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, soit comprises entre 2007 et 2011 (les données de l'année 2012 n'étant pas encore disponibles).

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.4** : Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe «pollueur-payeur» et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation.

---



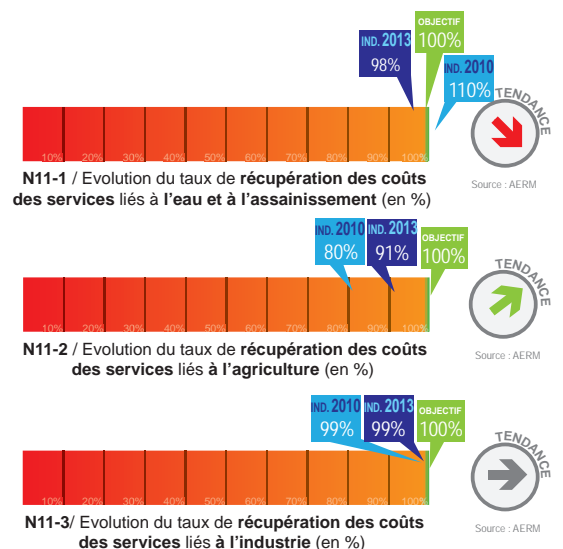
## Des taux de récupération des coûts plus élevés et plus équilibrés

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Le taux de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement, ceux liés à l'agriculture et ceux liés à l'industrie sont inférieurs pour le district à 100 %. Les coûts liés à ces services ne sont donc pas complètement couverts. Néanmoins, il faut souligner que les taux liés à l'agriculture et à l'industrie se maintiennent ou progressent entre 2009 et 2013. Le taux des services d'eau et d'assainissement se dégrade fortement en passant en dessous des 100%.

#### Q Pour en savoir plus

Un jeu d'équilibres est à trouver entre les performances environnementales, le financement des services et la maîtrise de la facturation aux usagers. L'Europe et la France se sont engagées dans une démarche vertueuse visant à respecter un haut niveau de performance environnementale des services d'eau potable et d'assainissement, selon un mécanisme de récupération des coûts. Pour respecter ces objectifs, il faudra trouver l'équilibre le plus juste entre l'atteinte des objectifs environnementaux, le coût acceptable, les mécanismes de financement et la répercussion des coûts à travers la facturation aux usagers, dans un contexte où l'utilisateur souhaitera aussi avoir le bénéfice des efforts qu'il consent pour économiser l'eau.





## ~ PRÉSENTATION DES INDICATEURS

Cet indicateur porte sur l'évolution du prix de l'eau suite à l'application des Programmes de mesures.

Il a été établi dans le cadre de l'état des lieux de 2013 (première étape du cycle de gestion 2016-2021).

### Années de référence

- Indicateur 2010 : l'indicateur a été calculé sur la base des données des années 2005 et 2008.

- Indicateur 2013 : l'indicateur a été calculé sur la base des données de l'année 2009.  
*NB : Compte tenu des décisions prises à l'échelle nationale (observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) confié à l'Onema) et du faible taux de remplissage de la base de données nationale depuis 2009, les données de 2010 à 2012 n'ont pu être exploitées pour actualiser l'indicateur.*

*Ainsi, l'évolution de la valeur de l'indicateur entre 2010 et 2013 n'est proposée qu'à titre indicatif.*

## ~ ORIENTATIONS DU SDAGE

L'orientation fondamentale du SDAGE concernée est l'**orientation T6-03.1** :

Informier, sensibiliser et éduquer le public, notamment les plus jeunes, aux questions liées à l'eau.

La **disposition T6-03.1-D2** précise que l'Agence de l'eau tient à jour des observatoires destinés à un large public et notamment sur les financements liés à l'eau, sur le prix de l'eau, sur le coût des mesures et sur l'état des masses d'eau. Il est recommandé que ces observations soient réalisées en coordination avec les observatoires développés par les acteurs locaux.

Des décisions ont été prises depuis et la tenue de l'observatoire sur le prix de l'eau a été confiée à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

## Une forte hausse annuelle du prix de l'eau qui reste à nuancer

### ~ ÉVOLUTION DES INDICATEURS

Le prix moyen TTC (pondéré par la population desservie) au m<sup>3</sup> pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> a augmenté entre 2008 et 2009 de 22%. C'est une très forte augmentation qui peut néanmoins être nuancée par la méthode de calcul qui a été modifiée entre les deux rapportages. En effet, depuis 2009, les données sur le prix de l'eau proviennent de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), il se peut donc que l'évolution annoncée soit légèrement moins importante étant donné le faible taux de remplissage de l'outil en 2009.



Indicateur 2010	Indicateur 2013	Evolution
13	22*	-

Source : AERM

RM12 / Evolution hausse du prix moyen TTC du m<sup>3</sup> (pondéré par la population desservie) pour une facture type de 120m<sup>3</sup> (en %)

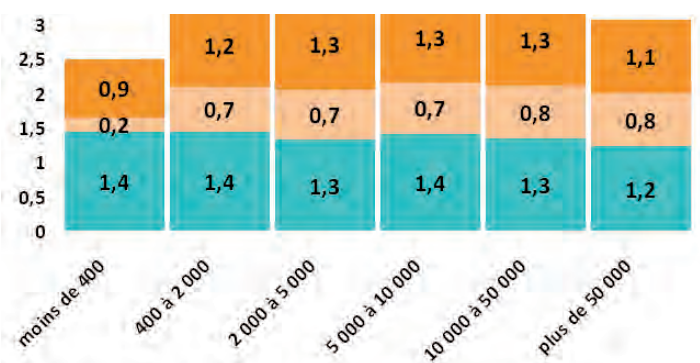
\* Les contraintes de disponibilité des données sur le prix de l'eau n'ont pas permis de respecter les règles de calcul de l'indicateur pour 2013. Cette valeur est donc fournie à titre indicatif.

Pour plus de précisions, se reporter aux paragraphes de présentation et d'interprétation de l'indicateur.

### 🔍 Pour en savoir plus

Conséquence des investissements récents pour l'assainissement des petites collectivités, l'écart de prix entre les petites communes où le prix de l'eau était historiquement très bas et les communes plus importantes tend à se réduire. La mise en œuvre des programmes de mesures devrait resserrer encore d'avantage cet écart.

### DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU MOYEN DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE EN 2008 PAR CLASSE DE TAILLE DE COMMUNE SUR LA BASE DE FACTURE DE 120 M<sup>3</sup>



Taille des communes (nombre d'habitants) Source : AERM





# ANNEXES

# ANNEXE A

## JUSTIFICATION DU REPORT DE CALCUL DE L'INDICATEUR

---

### INDICATEURS NATIONAUX

**Code indicateur : Indicateur N02**

**INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :**

Réduction des émissions de chacune des substances prioritaires (41 substances)

**Présentation des indicateurs :**

L'intérêt de cet indicateur est de suivre le pourcentage de réduction de chaque substance prioritaire ayant un objectif de réduction de leurs émissions (rejets et autres apports) fixé dans le SDAGE. Pour cet indicateur, seront pris en compte les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement et des stations d'épuration de plus de 100 000 équivalents-habitants.

**Justification :**

La deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des Rejets des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) est achevée. Les industriels concernés sont en train de réaliser des études technico-économiques ayant pour but de définir les moyens à mettre en œuvre pour réduire les émissions des substances et de vérifier leur acceptabilité financière (analyse coût/bénéfice). Toutes les données nécessaires à la définition de cet indicateur n'étant pas disponibles à ce jour, il est proposé de reporter son calcul.

**Code indicateur : N05**

**INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :**

Niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux.

**Justification :**

Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

**Code indicateur : N06**

**INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :**

Préservation de zones d'expansion de crues et mise en place de servitudes de sur-inondation.

**Justification :**

Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

**Code indicateur : N10**

**INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :**

Coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin.

**Justification :** Les modalités de calcul de cet indicateur n'ayant pas été définies au niveau national, son calcul est donc reporté à 2015.

### INDICATEURS SPECIFIQUES AU BASSIN RHIN-MEUSE

**Code indicateur : RM01**

**INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :**

Nombre de captages en bon état 2015 par rapport au nombre de captages dégradés en 2009

**Présentation des indicateurs :**

L'objectif de cet indicateur est de mettre en évidence l'évolution de la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) entre 2010 et 2015. Les captages pris en compte seront les captages Grenelle et les captages AEP repris dans le réseau de contrôle opérationnel. Les données seront extraites de la base de données ADES.

**Justification :**

Cet indicateur ne sera calculé qu'en 2015 à l'issue du premier plan de gestion.

---

### Code indicateur : RM10

#### INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Évolution des surfaces construites derrière les digues et en zones inondables.

#### Justification :

Il est proposé de ne pas calculer cet indicateur en 2013 pour les raisons suivantes :

- tout d'abord pour une raison technique. En effet, si l'accès aux données relatives au bâti est envisageable, il est à l'heure actuelle impossible de connaître par un moyen informatisé l'emplacement précis de l'ensemble des digues d'un territoire. Il n'existe pas de bases de données uniques centralisant ce genre de données. Le travail de construction est en cours et demandera encore quelques années ;
- puis pour une raison d'opportunité. Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a vocation à prendre le relais du SDAGE sur ce volet inondation et ceci dès 2015. Des indicateurs spécifiques de suivi seront définis dans ce contexte. Il semble donc peu pertinent de faire ce travail dès à présent, alors que les PGRI sont en cours d'élaboration.

### Code indicateur : RM11

#### INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Nombre et nature des contentieux nés de l'application du SDAGE

#### Présentation des indicateurs :

Ces indicateurs ont pour objectif de suivre l'apparition de contentieux nés de la mise en application des SDAGE.

#### Justification :

Les données permettant d'établir ces indicateurs n'étant pas publiques en 2010, le calcul de cet indicateur est reporté à 2015.

### Code indicateur : RM13

#### INTITULÉ DU GROUPE D'INDICATEURS :

Evolution de la structure des financements sur les actions découlant de l'application du SDAGE

#### Présentation des indicateurs :

L'objectif de cet indicateur est de montrer les évolutions de financements entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau portant sur la mise en œuvre d'actions découlant des SDAGE

#### Toutes les orientations fondamentales du SDAGE sont concernées.

En France, le plan de gestion de l'eau est le SDAGE, élaboré par le Comité de bassin. Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux. C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

L'action de l'Agence de l'eau s'inscrit dans cette démarche. Le 10<sup>ème</sup> programme d'interventions fait partie des mesures opérationnelles qui découlent des SDAGE .

Ainsi, l'Agence de l'eau donne la priorité de ses interventions à la lutte contre les pollutions d'origine agricole ou d'origine industrielle pour ce qui concerne les substances toxiques (la réduction des pesticides et des substances dangereuses est jugée prioritaire pour 92% des Français), ainsi qu'à la restauration « physique » et écologique des milieux aquatiques et de la biodiversité, éléments indispensables à la reconquête du bon état de nos ressources en eau et à la prévention des risques liés aux inondations. Il s'agit de deux domaines du Programme de mesures décrivant les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.

Afin de favoriser la mise en œuvre de la déclinaison de mesures découlant du SDAGE, l'Agence de l'eau a modifié ses principes de financements. En effet, elle se réserve la possibilité d'aider voire de moduler les montants de ses aides en fonction de l'intérêt que présente le projet au regard de l'atteinte des objectifs environnementaux et soutient ainsi les projets adaptés aux enjeux et objectifs du SDAGE. Pour cela, des taux d'aides modulés ont été mis en place. Ainsi :

- des taux d'aides élevés seront attribués aux actions identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'eau et l'ensemble des services de l'Etat (actions inscrites dans les Plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) résultant de la déclinaison opérationnelle des Programmes de mesures);
- des taux d'aides plus faibles pour les autres actions.



#### Justification :

Cet indicateur ne faisant appel à aucune donnée chiffrée, la traduction de son évolution n'a pu être traduite comme les autres indicateurs du document ( curseur ou tableau d'avancement). Cela explique son positionnement, à titre informatif, dans la présente annexe.



**ANNEXE B**  
**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**DES INDICATEURS**

Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013
N01	Evaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans les SDAGE	N01_1_1	% de ME de surface en très bon état écologique	Objectif C-2 / Indicateur C-2.1	80	2	0	-	↘
		N01_1_2	% de ME de surface en bon état écologique			50	32	-	↘
		N01_1_3	% de ME de surface en bon état chimique	-	84	57	21	-	↘
		N01_1_4	% de ME souterraines en bon état chimique	-	64	64	64	-	→
		N01_1_5	% de ME souterraines en bon état quantitatif	-	100	100	100	-	→
N02	Réduction des émissions de chacune des substances prioritaires	N02							
N03	Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux	N03_1	Pourcentage de points nodaux sur lesquels les débits objectifs d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année	-	-	0	0	-	→
		N03_2	Nombre de jours de dépassement du Débit de crise (DCR) par point nodal	-	-	0	0	-	→
N04	Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité	N04_1	volume total prélevé en eaux souterraines en millions de m <sup>3</sup>	Objectif C-3 / Indicateur C-3.1 Objectif P-5 / Indicateur P-5.1	T4-01.4	52	48	-	↘
		N04_2	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'AEP en millions de m <sup>3</sup>			40	37	-	↘
		N04_3	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à la production d'énergie en millions de m <sup>3</sup>			0	0	-	→
		N04_4	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'industrie en millions de m <sup>3</sup>			12	11	-	↘
		N04_5	volume total prélevé en eaux souterraines destiné à l'irrigation en millions de m <sup>3</sup>			0	0	-	→
		N04_6	volume total prélevé en eaux de surface en millions de m <sup>3</sup>			150	152	-	↗
		N04_7	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'AEP en millions de m <sup>3</sup>			2	3	-	↗
		N04_8	volume total prélevé en eaux de surface destiné à la production d'énergie en millions de m <sup>3</sup>			140	142	-	↗
		N04_9	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'industrie en millions de m <sup>3</sup>			8	7	-	↘
		N04_10	volume total prélevé en eaux de surface destiné à l'irrigation en millions de m <sup>3</sup>			0	0	-	→
N05	Niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux	N05							
N06	Préservation de zones d'expansion de crues et la mise en place de servitudes de sur-inondation	N06							
N07	Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines	N07_1	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (< ou = 2 000 EH) conforme en traitement	Objectif P-3 / Indicateur P-3.1 A	100	situation non-examinée en 2011	80	-	-
		N07_2	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) conforme en traitement			82	90	-	↗
		N07_3	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 10 000 EH) conforme en traitement			100	100	-	→
		N07_4	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (< ou = 2 000 EH) conforme en collecte			situation non-examinée en 2011	situation non-examinée en 2013	-	-
		N07_5	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH et < ou = 10 000 EH) conforme en collecte			82	95	-	↗
		N07_6	pourcentage d'agglomérations d'assainissement (> 10 000 EH) conforme en collecte			86	100	-	↗

**Légende :**

Report du calcul de l'indicateur  
 Se reporter à l'annexe A pour plus de détails

Indicateur du thème "Etat et Objectif"

Indicateur du thème "Eau et pollution"

Indicateur du thème "Eau et Rareté"

Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"

Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"

N Indicateur national

RM Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse

Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2015
N08	Accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs	N08_1	Linéaire accessible en montaison pour les poissons migrateurs sur la Meuse depuis la mer (en km)	Objectif P-2 / Indicateurs P-2.1 B et P-2.1 C	T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	0	0	-	→
		N08_2	Linéaire accessible en dévalaison sans mortalité pour les poissons migrateurs sur la Meuse jusqu'à la mer (en km)		T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	0	0	-	→
		N08_3	Linéaire accessible en montaison par les saumons sur la Meuse et ses affluents depuis la frontière jusqu'à la confluence avec la Semoy (Semoy comprise) et ses affluents (en km)		T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	3	3	-	→
		N08_4	Linéaire accessible en dévalaison par les saumons sur la Meuse et ses affluents jusqu'à la frontière (en km)		T3-03.2.2 T3-03.2.2.1 T3.03.2.2.2	39,5	39,5	-	→
N09	Développement des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats de rivière	N09_1	nombre de SAGE en émergence	Objectif G-1 / Indicateur G-1.2 A	T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_2	surface du district couvert par des SAGE en émergence (en km2)		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_3	nombre de SAGE en cours d'instruction		T6-O3.2	1	0	-	↘
		N09_4	surface du district couvert par des SAGE en cours d'instruction (en km2)		T6-O3.2	558	0	-	↘
		N09_5	nombre de SAGE en cours d'élaboration		T6-O3.2	1	2	-	↗
		N09_6	surface du district couvert par des SAGE en cours d'élaboration (en km2)		T6-O3.2	832	1519	-	↗
		N09_7	nombre de SAGE approuvés par arrêté préfectoral		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_8	surface du district couvert par des SAGE approuvés par arrêté préfectoral (en km2)		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_9	nombre de SAGE nécessaires du bassin		T6-O3.2	1	1	-	→
		N09_10	surface du district couvert par des SAGE nécessaires (en km2)		T6-O3.2	558	687	-	↗
		N09_11	nombre de SAGE nécessaires en émergence		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_12	surface du bassin couvert par des SAGE nécessaires en émergence (en km2)		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_13	nombre de SAGE nécessaires en cours d'instruction		T6-O3.2	1	0	-	↘
		N09_14	surface du district couvert par des SAGE nécessaires en cours d'instruction (en km2)		T6-O3.2	558	0	-	↘
		N09_15	nombre de SAGE nécessaires en cours d'élaboration		T6-O3.2	0	1	-	↗
		N09_16	surface du district couvert par des SAGE nécessaires en cours d'élaboration (en km2)		T6-O3.2	0	687	-	↗
		N09_17	nombre de SAGE nécessaires approuvés par arrêté préfectoral		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_18	surface du district couvert par des SAGE nécessaires approuvés par arrêté préfectoral (en km2)		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_19	nombre de contrats de rivière en émergence		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_20	nombre de contrats de rivière en cours d'élaboration		T6-O3.2	1	1	-	→
		N09_21	nombre de contrats de rivière en cours d'exécution		T6-O3.2	0	0	-	→
		N09_22	nombre de contrats de rivière achevés		T6-O3.2	3	3	-	→
N10	Coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin	N10	Coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin						
N11	Récupération des coûts par secteur économique	N11_1	taux de récupération des coûts des services liés à l'eau et à l'assainissement	-	T6-O3.4	110	98	-	↘
		N11_2	taux de récupération des coûts des services liés à l'agriculture	-	T6-O3.4	80	91	-	↗
		N11_3	taux de récupération des coûts des services liés à l'industrie	-	T6-O3.4	99	99	-	→

**Légende :**

  Report du calcul de l'indicateur  
 Se reporter à l'annexe A pour plus de détails


  Indicateur du thème "Etat et Objectif"
   Indicateur du thème "Eau et pollution"
   Indicateur du thème "Eau et Rareté"
   Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"
   Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"

N Indicateur national
 RM Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse





Code groupe indicateur	Titre du groupe d'indicateur	Code indicateur	Intitulé indicateur	Lien contrat d'objectif	Objectif/ orientation	Valeur indicateur 2010	Valeur indicateur 2013	Valeur indicateur 2015	Tendance évolution 2010-2013
RM03	Concentration d'une sélection de substances aux points frontière (azote, phosphore, SP et SDP, substances de l'état écologique, PCB) par district	RM03_1	concentration en azote total (mg/l) pour la Meuse en sortie de territoire <i>*seuil du bon état pour les nitrates</i>	-	<50*	4,40	4,40	-	→
		RM03_2	concentration en diuron (µg/l) pour la Meuse en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au diuron</i>	-	0,2 µg/l*	0,01	0,01	-	→
		RM03_3	concentration en cadmium (µg/l) pour la Meuse en sortie de territoire <i>*la valeur de la NQE fournie pour le cadmium dépend de la dureté des eaux. Concernant la Meuse à la sortie du territoire, ses eaux se caractérisent par une dureté moyenne comprise entre 100 à &lt; 200 mg(CaCO3)/L.</i>	-	0,15 µg/l	<1	0,13	-	→
		RM03_4	concentration en cuivre (µg/l) pour la Meuse en sortie de territoire <i>*valeur seuil de la Norme de qualité environnementale spécifique au cuivre</i>	-	1,4µg/l	0,95	1,04	-	↗
		RM03_5	concentration en glyphosate (µg/l) pour la Meuse en sortie de territoire	-	-	0,07	0,04	-	↘
		RM03_6	concentration en AMPA ((µg/l) pour la Meuse en sortie de territoire	-	-	0,18	0,21	-	↗
		RM03_5	concentration des PCB indicateurs (µg/kg) pour la Meuse en sortie de territoire	-	-	3,24	19,67	-	↗
RM04	Tendances d'évolution des nitrates et phytopharmaceutiques par masse d'eau souterraine ou par sous-secteur	RM04_1	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRB1G009 Calcaires du Dogger des côtes de Meuse ardennaises	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	4	-	-
		RM04_2	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRB1G011 Calcaires du Dogger du plateau de Haye	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	6	-	-
		RM04_3	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRB1G013 Calcaires oxfordiens	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	6	-	-
		RM04_4	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRB1G015 Alluvions de la Meuse, de la Chiers, et de la Bar	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	3	-	-
		RM04_5	nombre de points à tendance à la hausse significative et durable pour le paramètre nitrates pour la masse d'eau souterraine n° FRB1G020 Argiles du Lias des Ardennes	-	T2 - O4.2.1	Non-déterminé en 2011	2	-	-
RM08	Superficie de zones humides ou de milieux aquatiques remarquables acquis, gérés ou restaurés ou encore délimités réglementairement par district	RM08_1	superficie (ha) de zones humides étudiées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau	Objectif P-2/ Indicateur P-2.2	T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	846	2400	-	↗
		RM08_2	superficie (ha) de zones humides restaurées avec l'aide de l'Agence de l'eau		T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	1	0	-	↘
		RM08_3	superficie (ha) de zones humides protégées avec l'aide financière de l'Agence de l'eau		T3-07 T3-07.3 T3-07.4 T3-07.5	11	20	-	↗
RM12	Evolution du prix de l'eau par district	RM12	hausse du prix moyen TTC du m <sup>3</sup> (pondéré par la population desservie) pour une facture type de 120 m <sup>3</sup> (en %) <i>*Pour la valeur de référence 2010 de l'indicateur, le calcul est basé sur les données de prix de l'eau disponible de 2005 à 2008. Il exprime ainsi un taux d'augmentation du prix de l'eau sur trois années.</i> <i>**Pour la valeur de référence 2013 de l'indicateur, le calcul est basé sur les données de prix de l'eau disponibles, soit uniquement sur la période de 2008 à 2009. Il exprime donc un taux d'augmentation sur une seule année.</i>		T6-O3.1	13*	22**	-	-


#### Légende :

 Report du calcul de l'indicateur  
Se reporter à l'annexe A pour plus de détails

 Indicateur du thème "Etat et Objectif"

 Indicateur du thème "Eau et pollution"

 Indicateur du thème "Eau et Rareté"

 Indicateur du thème "Eau, Nature et Biodiversité"

 Indicateur du thème "Eau et Gouvernance"

 Indicateur national

 Indicateur spécifique au bassin Rhin-Meuse

édition : agence de l'eau Rhin-Meuse - 150 exemplaires - novembre 2013  
mise en page / création : monchatetmoi@hotmail.fr - Tél : 06 99 72 84 25  
Imprimé sur papier recyclé

Crédits photos :  
AERM/ F. Doncourt, O. Reb, JM. Fernandez, G.Demortier, M. Lemoine, D. Frechin, E. Iammatteo, P. Goetghebeur.  
L. Mignaux

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

"le Longeau" - route de Lessy  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz Cedex  
Tél : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - Délégation de bassin

2 rue Augustin Fresnel  
BP 95038  
57071 Metz Cedex 03  
Tél : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 76 97 19  
dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr  
[www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



# Tableau de bord SDAGE 2010-2015 district Meuse

[www.eau2015-rhin-meuse.fr](http://www.eau2015-rhin-meuse.fr)

Éditeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse  
150 exemplaires – novembre 2013  
Imprimé sur papier recyclé